



# **L'éducation à l'esprit d'entreprendre dans le premier cycle de l'enseignement secondaire marocain (Exemple du français)**

## **Entrepreneurship education in the first cycle of Moroccan secondary education (Example of French)**

**Abderzak ELKAHLAOUI**

Doctorant

Faculté des Sciences de l'Éducation (FSE).

Université Mohammed V / Rabat

Centre d'études doctorales : Homme, société, éducation (HSE)

Recherches Interdisciplinaires et Innovation en Didactiques et en Capital humain (RIIDCH)

Maroc

[elkahlaouiabderzak@yahoo.fr](mailto:elkahlaouiabderzak@yahoo.fr)

**Date de soumission** : 21/04/2020

**Date d'acceptation** : 10/06/2020

**Pour citer cet article** :

ELKAHLAOUI A. (2020) « L'éducation à l'esprit d'entreprendre dans le premier cycle de l'enseignement secondaire marocain (Exemple du français) », Revue Internationale du Chercheur «Volume 1 : Numéro 2» pp : 365 - 387

**Digital Object Identifier** : <https://doi.org/10.5281/zenodo.3889993>



**Résumé :**

Les préoccupations relatives à l'initiation à l'entrepreneuriat et à l'éducation à l'esprit d'entreprendre remontent à une quarantaine d'année et semblent répondre aux changements économiques et sociaux au niveau international. Cette nouvelle tendance est caractéristique de la plupart des systèmes éducatifs dans lesquels l'approche entrepreneuriale est présente sous différentes formes et divers dispositifs de mise en œuvre selon les pays et les cycles d'enseignement. Comprendre les finalités, les enjeux et les obstacles liés à l'éducation à l'esprit d'entreprendre requiert une clarification conceptuelle et un examen minutieux de la genèse et de l'évolution des discours et des pratiques qu'elle génère. Cette recherche vise à étudier les manifestations de cette « éducation à l'entrepreneuriat » et à évaluer le degré d'implication du système éducatif marocain dans ce projet supranational : d'intégration de l'éducation à l'entreprendre. Dans cette perspective, il sera question d'abord d'examiner les textes institutionnels marocains relatifs à la dernière réforme éducative déclenchée depuis 1999, avant de se pencher sur les programmes de la langue française dans au premier cycle de l'enseignement secondaire marocain.

**Mots clés :** Entrepreneuriat, éducation, esprit d'entreprendre, enseignement secondaire, Maroc.

**Abstract :**

Concerns about entrepreneurship initiation and entrepreneurship education date back some 40 years and seem to respond to international economic and social changes. This new trend is characteristic of most education systems in which the entrepreneurial approach is present in different forms and different implementation mechanisms depending on the country and the educational cycles. Understanding the aims, issues and obstacles linked to entrepreneurship education requires conceptual clarification and a careful examination of the genesis and evolution of the discourses and practices it generates. This research aims to study the manifestations of this "education for entrepreneurship" and to assess the degree of involvement of the Moroccan education system in this supranational project: of integration of education for entrepreneurship. In this perspective, it will first be a question of examining the Moroccan institutional texts relating to the last educational reform launched since 1999, before considering the programs of the French language in the first cycle of Moroccan secondary education.

**Keywords :** Entrepreneurship, education, entrepreneurship, secondary education, Morocco.



## Introduction

La crise de l'État-providence, incapable d'assurer le plein emploi, ni de garantir la redistribution équitable des richesses, affecte profondément les économies et les sociétés des pays post-industriels. La privatisation, la tertiarisation et la globalisation de l'économie conduisent inéluctablement à une transformation du marché de l'emploi dans une société industrielle en déclin cédant la place progressivement à une société de connaissance, de services et de nouvelles technologies (Champy-Remoussenard et Starck, 2018). L'individu, dépendant naguère de l'État comme principal pourvoyeur d'emploi et premier investisseur, se trouve dès lors contraint de se prendre en charge en toute autonomie pour chercher ou créer de l'emploi et contribuer par la même occasion au développement de son pays. La promotion de l'entrepreneuriat semble alors la réponse adéquate pour la résorption du chômage (Chambard 2013, Pépin 2014, Boutinet 2015, Champy-Remoussenard et Starck 2018, Giret 2018...). Dans ce contexte néolibéral, le rôle du système éducatif, institution socialisatrice par excellence, est de développer l'esprit d'entreprendre, de former des individus entreprenants et entrepreneurs. En d'autres termes, des citoyens qui disposent de qualités et de compétences transversales et transférables leur permettant de faire face aux fluctuations de l'économie et du marché du travail ou qui créent eux-mêmes leur propre activité, leur propre entreprise (Pépin, 2014).

Les discours promotionnels et fort incitatifs (Pépin, 2015 ; Champy-Remoussenard, 2012) qui soutiennent l'introduction de l'éducation à l'entreprendre à tous les ordres de l'enseignement, du primaire à l'université, se développent à l'échelle internationale (OCDE, UNESCO, CE). Il faut souligner néanmoins que ces discours sont peu interrogés. Les politiques, les enjeux et les pratiques liés à l'éducation à l'entrepreneuriat sont, contrairement aux sciences de l'ingénierie et les sciences économiques et de gestion, sous-étudiés par les sciences de l'éducation tout particulièrement dans les pays francophones : « *c'est un terrain quasi-vierge en matière d'investigation et de réflexion conduite du point de vue des sciences de l'éducation* » (Champy-Remoussenard et Starck, 2018), notamment dans l'enseignement scolaire. Selon Giret (op.cit.), la construction d'un discours scientifique valide et valable sur ce phénomène s'avère une entreprise difficile dans un champ traversé par les tensions idéologiques et miné par les discours militants et les prises de position partisans. L'entrepreneuriat scolaire est loin de faire l'unanimité des chercheurs et encore moins des acteurs éducatifs. Une discorde traduite par un flou terminologique et diversité de pratiques et de dispositifs. Ce constat nous conduit à nous interroger sur la genèse et l'évolution du



concept, sur les différentes conceptions de l'entrepreneuriat et leur rapport avec les formes de l'éducation à l'entreprendre et sur les finalités et les manifestations de cette dernière dans les différents systèmes éducatifs. Notre problématique s'articule autour de trois faisceaux de questions : 1. Qu'est-ce que l'entrepreneuriat ? L'entrepreneuriat scolaire ? Qu'est-ce qui légitime le jumelage de l'éducation et l'entrepreneuriat ? / 2. Comment les différentes visions de l'entrepreneuriat éclairent-elles les querelles terminologiques et oriente-t-elle les pratiques de mise en œuvre de l'éducation à l'esprit d'entreprendre ? À travers quelles politiques et moyennant quelles pratiques se manifestent-elles dans les différents systèmes éducatifs ? Les finalités qui lui sont attribuées font-elles l'unanimité des acteurs de l'école ? / 3. Quelle place l'enseignement scolaire marocain accorde à cette tendance mondiale de l'éducation ? Dans quelle mesure l'enseignement du français au collège contribue-t-il à l'initiation à l'entreprendre ?

Pour répondre à ces questions, nous tenterons de retracer l'émergence de l'éducation à l'esprit d'entreprendre, d'étudier son évolution, d'éclairer ses enjeux et ses finalités avant de présenter les obstacles et les critiques portées à son égard. Nous exposons ensuite, pour illustrer les propos théoriques, quelques exemples de mise en œuvre des dispositifs et des pratiques orientés vers le développement de l'esprit d'entreprendre dans l'espace francophone (la France, la Côte d'Ivoire et le Québec). En dernier lieu, nous nous attacherons à examiner les éventuelles manifestations de l'éducation à l'esprit d'entreprendre dans l'enseignement scolaire marocain par le biais d'une démarche curriculaire et didactique portant sur les textes officiels relatifs à la dernière réforme et sur les programmes disciplinaires du français au collège.

### **1. L'éducation à l'esprit d'entreprendre : définition, finalités et obstacles**

L'éducation entrepreneuriale dans le contexte universitaire remonte au milieu du siècle dernier. Le premier cours portant sur l'entrepreneuriat date de 1947 à l'université de Harvard (Pepin ; 2015, p.16). Au niveau de l'enseignement scolaire (primaire et secondaire), il est difficile de dater avec exactitude les préludes de l'idée prônant l'introduction de l'entrepreneuriat à l'école. Toutefois, nombreux sont les chercheurs qui s'accordent à considérer les années 1980/1990 (avec le rapport de Balle (1989) pour l'OCDE) comme la date de naissance des préoccupations relatives à cette question (Champy-Remoussnard et Starck ; 2018) et les années 2000 comme leur véritable essor. Actuellement, l'éducation à l'entrepreneuriat est présente dans les systèmes éducatifs de la plupart des pays : Union



européenne, Suède, Finlande, Canada, Brésil, Australie, le Japon... (Pepin, 2011 ; Pépin, 2015)

### 1.1. Entrepreneuriat et esprit d'entreprendre : une terminologie incertaine

Malgré son origine française, le terme « *entrepreneuriat* » est récent en français. Issu du mot anglais « *entrepreneurship* », il fait son entrée dans le Petit Larousse en 2002 et dix plus tard dans le Petit Robert et voit entre temps son orthographe se stabiliser progressivement. En effet, si le mot « *entrepreneuriat* » est encore employé dans certains écrits (Chambard, 2015), c'est en revanche la forme « *entrepreneuriat* » qui est en usage dans la recherche spécialisée. Mais si l'orthographe du mot semble se stabiliser, sa définition l'est moins ; les traits définitoires de ce concept polysémique ne jouissent d'aucuns consensus auprès des auteurs (Pepin ; 2015). Une définition élémentaire et schématique pourrait être toutefois proposée. Le substantif renvoie dans son sens strict à l'entreprise et à l'activité de l'entrepreneur en matière *de création de la valeur, de création d'une organisation, d'innovation et de créativité et de détection et de construction des opportunités d'affaire...* (Pepin, 2011). Or, ce terme désigne, lato sensu, un ensemble d'attitudes professionnelles ou existentielles à cultiver chez tous, entrepreneurs ou non ; ce sont des compétences transversales qui se rapportent à l'innovation, à la créativité, à la prise de risque... (Chambard, 2015). Cette dualité sémantique est attestée par le dictionnaire Le Petit Robert (2014) qui définit l'entrepreneuriat en ces termes : « 1. *Activité d'un entrepreneur, d'un dirigeant d'entreprise ; création d'entreprise. Encourager l'entrepreneuriat / 2. Goût d'entreprendre, de relever des défis, d'innover.* »

L'absence d'une définition consensuelle de l'entrepreneuriat n'est pas sans impacter la possibilité de définir l'éducation à l'entrepreneuriat dont une foule de terme est employée pour la nommer. Dans le contexte francophone, Champy-Remoussenard et Pepin (2017) recensent, sans être exhaustifs, les termes suivants : *l'entrepreneuriat en milieu scolaire, l'éducation entrepreneuriale, l'entrepreneuriat éducatif, l'éducation à l'entrepreneuriat, de la culture entrepreneuriale chez les jeunes, l'entrepreneuriat des jeunes, le développement de l'esprit d'en l'esprit d'entreprise, l'apprentissage à s'entreprendre* ou encore *la pédagogie à valeur entrepreneuriale*. En dehors des États-Unis, où seule l'expression « *entrepreneurship education* » prévaut, l'aire anglo-saxonne présente la même variété terminologique : *entrepreneurship education, small business education, enterprise education, entrepreneurialeducation, enterprising education, education about/for/through enterprise, internal/external enterprise...* (Ibid.).



À la suite de ces deux auteurs, il s'avère que cette diversité d'entrées lexicales est symptomatique d'une ambiguïté conceptuelle corollaire d'une faible stabilité d'un champ scientifique en construction (Pepin, 2011) et qui induit des interprétations aussi diverses qu'antinomiques infléchissant les politiques éducatives et se matérialisant par une diversité de discours et de pratiques. Le choix d'un terme aux dépens d'un autre n'est pas dicté, comme le souligne Frégné (2017), par des raisons strictement lexicales, mais par des motifs divers, notamment d'ordre politique.

En France à titre d'exemple, et selon la même auteure, deux concepts sont en lice dans les écrits selon le point de vue adopté : l'esprit d'entreprise et l'esprit d'entreprendre. Une distinction similaire est soulignée par d'autres chercheurs (Champy-Remoussenard, 2012) et semble s'appuyer sur des conceptions différentes de l'entrepreneuriat :

- La première, en lien étroit avec la création de la valeur, vise à développer les qualités relatives à la création et à la gestion de l'entreprise : il s'agit de former les futurs entrepreneurs. Dans cette perspective, prédominante notamment dans les pays anglo-saxons (Rajhi, 2011), l'entrepreneuriat est perçu comme un objet d'apprentissage (étude de marché, technique de vente, marketing...) qui s'inscrit en faux contre la conception classique de l'entrepreneur, perçu alors comme un individu jouissant de qualités exceptionnelles (El GHISSASSI. I. & AZDIMOUSSA. H., 2020)

- La seconde, plus large, se réfère davantage à la formation de la personne de manière générale en favorisant le développement chez les apprenants, quel que soit leur niveau d'étude, d'un certain nombre de compétences génériques, d'aptitudes et d'états d'esprit : l'autonomie, la confiance en soi, le travail en équipe, la proactivité, le sens de l'initiative, la prise de risque ... L'entrepreneuriat n'est pas ici un objet mais un outil d'apprentissage. Elle s'inscrit pleinement dans ce qui est appelé « l'éducation à » définies par Audigier (2005) comme étant :

*« une traduction, en terme d'intentions d'enseignement, de préoccupations sociales plus ou moins considérées comme des urgences et qui d'une part peinent à s'introduire dans les disciplines scolaires établies, d'autre part ne sont pas, par essence ou par nature, disciplinaires, enfin, qui renvoient à des pratiques sociales, voire incluent des dimensions politiques. ».*

Chambard (2013) remarque toutefois que, si l'entrepreneuriat s'est constitué d'abord comme un sous-champ de la discipline des sciences de gestion au profit de futurs entrepreneurs (Étudiants des filières économie et gestion), il est à noter que dans les



documents récentes élaborées à l'échelle européens (CE, OCDE...) et en France, les termes retenus font référence à une acception large de l'entrepreneuriat comme étant « *une attitude générale utile dans tous les domaines de la vie professionnelle et privée* », une compétence de base comme les langues ou le numérique. Cette volonté d'extraire le concept de la stricte sphère de l'économie est mue par le désir de désamorcer les résistances dans le système scolaire, enclin à rejeter l'introduction de l'éducation à l'entrepreneuriat en raison des positions farouches de l'École envers tout rapprochement avec l'entreprise et les entrepreneurs et des représentations négatives ancrées et cristallisées au cours de l'histoire au sujet de ces derniers. Cet effort de *déspécification*, de *dépolitisation*<sup>1</sup>, souhaite naturaliser le concept pour faciliter son insertion et favoriser le ralliement des différents acteurs pour sa mise en œuvre. À titre d'illustration, les termes employés dans les compétences du socle commun pour désigner l'entrepreneuriat sont des substantifs à priori neutre « *autonomie et initiative* » (Le socle commun des compétences et des connaissances, 2006). Même constat dans les textes européens récents : les recommandations du parlement européen sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (Le socle commun des compétences et des connaissances, 2006) définissent la septième compétence « *Esprit d'initiative et d'entreprise* » comme : « *l'aptitude d'un individu à passer des idées aux actes. Il suppose de la créativité, de l'innovation et une prise de risques, ainsi que la capacité de programmer et de gérer des projets en vue de la réalisation d'objectifs.* ». (Ibid) Ce glissement vers le projet est justifié par le souci de garantir la mobilisation et le consensus autour de l'intégration de l'entrepreneuriat à l'École (Chambard, 2013).

## 1.2. Enjeux et finalités

Nombreuses sont les mutations qui ont bouleversé le monde actuel sur les plans économique et social : mondialisation envahissante, tertiarisation de l'économie, montée en puissance de l'individualisme. Ces changements ont généré de nouveaux besoins et ont imposé de nouvelles exigences pour l'individu, l'économie et la société. Dans ce contexte, l'entrepreneuriat devient le principal moteur de croissance économique et l'arme infaillible contre le flux du chômage ; l'éducation à l'entrepreneuriat et à l'esprit d'entreprendre devient une urgence aussi bien pour l'économie et la société que pour l'individu lui-même. Parmi les différents agents de socialisation, la famille, l'environnement social, la religion, les médias..., le rôle de l'éducation semble crucial. Le discours politique qui sous-tend cette tendance

---

<sup>1</sup> « Déspécifier », « dépolitiser » deux termes qui reviennent à O. Chambard.



estime avec quasi-certitude que l'éducation à l'esprit d'entreprendre est un outil efficace pour faire germer et entretenir les prédispositions entrepreneuriales en réduisant notamment l'écart entre les intentions et le passage à l'acte. Ces textes ajoutent plus tard, dans un processus de dépolitisation du concept, que l'entrepreneuriat scolaire est *une source d'épanouissement* individuelle permettant de développer ses talents, de construire ses compétences et, partant, d'affermir son autonomie (Rajhi, 2011).

Toutefois, la profusion, voire la confusion, terminologique relative au concept n'est pas sans incidence directe et effective sur la définition, claire et précise, des finalités de l'éducation à l'entreprendre (Pepin, 2015). Les concepts utilisés pour désigner l'ensemble des contenus et des pratiques concernées sont regroupés en deux grandes familles qui renvoient à deux domaines d'objectifs : développer l'esprit d'entreprise, lié à une vision étroite de l'entrepreneuriat, et former des personnes entreprenantes dans le cadre d'une conception plus large (Champy-Remoussenard et Starck, 2018 ; Frégné, 2017 ; Pépin, 2011). Cette dualité, présente aussi bien dans le contexte francophone que dans son homologue anglophone, traduit les tensions qui caractérisent le champ et reflète les visions différentes, voire opposées, de l'entrepreneuriat et des formes de son introduction dans le milieu scolaire. Il faudrait souligner toutefois, à la suite de Pepin (2011), que la plupart des programmes d'enseignement et des pratiques poursuivent, à des proportions différentes selon les pays et les stades de scolarités, les deux finalités de l'éducation entrepreneuriale et qui dépendent des deux conceptions de l'entrepreneuriat citées plus haut. Pepin (2015) répartit ces familles de finalités en trois grandes catégories :

- La première finalité consiste à faire acquérir des connaissances relatives à la création et à la gestion de l'entreprise. Les dispositifs de formation recourent généralement à des méthodes traditionnelles : cours magistraux, lecture et écriture de travaux...
- La deuxième, toujours dans la même veine, ne se réfère pas aux contenus à transmettre et à acquérir, mais aux compétences à développer pour créer et gérer sa propre entreprise. L'objectif poursuivi ici est de promouvoir la formation des futurs entrepreneurs par l'entremise de méthodes pédagogiques comme les micro-entreprises et les simulations informatiques de lancement et de gestion d'une activité entrepreneuriale.
- La troisième finalité, qui se rattache plutôt à une vision plus large de l'entrepreneuriat, concerne des savoir-être et des savoir-faire mobilisables dans des contextes et des situations différentes et variées dans la vie privée ou professionnelle. Il s'agit de former des citoyens entreprenants, capables de prendre l'initiative et le risque, faisant montre de flexibilité et



d'autonomie et suffisamment armés pour affronter une réalité socio-économique complexe et changeante. Dans cette perspective, l'entrepreneuriat n'est pas une fin en soi, mais une « *philosophie de l'éducation* » (Pepin ; 2015), une organisation pédagogique particulière des situations d'apprentissages aboutissant à des qualités et des attitudes susmentionnées.

### 1.3. Obstacles et critiques

L'implantation de l'éducation à l'entrepreneuriat à l'école, à l'échelle disciplinaire, interdisciplinaire ou même extra-disciplinaire, n'est pas sans poser de problèmes ni d'éveiller de soupçons et de susciter de critiques aussi bien parmi les agents économiques que dans les rangs des éducateurs. Parmi les obstacles objectifs contre lequel bute l'entrepreneuriat à l'école, le premier est lié à la nature même des contenus à transmettre et des compétences à développer. Les opinions divergent en raison notamment de l'absence d'un savoir savant constitué et stabilisé sur la base duquel s'opère la transposition didactique des savoirs à enseigner (Pepin, 2011). Même les qualités et attitudes entrepreneuriales, ces caractéristiques propres aux entrepreneurs/entrepreneurs, ne font pas l'unanimité des chercheurs ; plusieurs listes et référentiels des traits distinctifs des personnes entrepreneures sont proposées (Pepin, 2005).

À cette difficulté de nature épistémique/épistémologique, s'ajoute une difficulté relative à la formation des enseignants. Censés prendre en charge cette éducation, les professeurs, formés selon une logique disciplinaire stricte et évoluant dans des structures figées et peu ouvertes sur leur environnement éducatif et socio-économique, ne disposent pas souvent des compétences nécessaires et des moyens requis pour s'engager dans de tels projets. Certains acteurs des sphères de l'économie et de l'entreprise estiment même que les enseignants, traditionnellement récalcitrants face à toute nouveauté et idéologiquement conservateurs, ne sont pas habilités à conduire des projets liés à l'éducation à l'entreprendre ; ils sont jugés « *incapables d'éduquer les élèves à l'esprit entrepreneurial parce qu'ils sont des fonctionnaires qui ont choisi la sécurité de l'emploi plutôt que d'entrer dans un monde du risque dans le but de monter une nouvelle entreprise* » (Tanguy, 2016).

Par ailleurs, les résistances et représentations de ces enseignants et des autres acteurs de l'école en matière d'entrepreneuriat scolaire pourraient constituer un véritable frein pour l'implémentation d'une éducation entrepreneuriale dans les établissements scolaires. Ces critiques sont exposés par Tanguy (2016) dont nous résumons le propos. L'auteur y critique clairement l'autonomie perdue de l'école qui se trouve sous la tutelle de l'économie et de l'entreprise (Guyonvarch, 2018). Naguère autonome et indépendante des considérations



d'ordre politique et économique, l'institution scolaire est appelée à partir des années 70/80 à « *transmettre des attitudes et des dispositions conformes aux attentes des employeurs, au détriment de la formation du travailleur qualifié, du citoyen éclairé et de l'individu cultivé* » (Tanguy, 2016 In Guyonvarch, 2018) et voit ainsi sa mission considérablement transformée étant gouvernée par des finalités essentiellement économiques. Progressivement l'école abandonne son projet originel et séculier, former le citoyen, pour se consacrer à sa nouvelle mission : former le travailleur.

Selon Tanguy, l'ingérence de l'entreprise dans les affaires de l'école, ou au moins cette pénétration de l'entreprise dans le champ scolaire, est traduite par une série de mesures et de dispositions, qui pris séparément semblent anodines mais étudiées conjointement trouvent tout le sens qui leur est alloué. La chercheuse recense au moins trois transformations que reflètent les quatre chapitres de son ouvrage : la place de plus en plus importante occupée par l'entreprise au sein des cursus scolaire (modules sur l'entrepreneuriat, mini-entreprises...), les partenariats accrus avec le monde de l'entreprise et son implication directe dans le processus de formation et d'apprentissage et la soumission du système éducatif à des projets d'envergure supranationale : régionale ou mondiale (Chambard, 2016).

L'éducation à l'entrepreneuriat est ainsi perçue comme un outil de reconfiguration néolibéral de l'école dont l'objectif principal est de forger une identité entrepreneuriale chez les apprenants depuis leur plus jeune âge . Elle est soupçonnée de représenter un simple relais des politiques ultralibérales « *réduisant l'action éducative à son aspect purement utilitariste et répondant exclusivement aux besoins des entreprises, voire aux volontés « patronales* » » (Champy-Remoussenard et Pepin, 2018).

## **2. L'éducation à l'esprit d'entreprendre dans l'aire francophone**

Depuis l'aube des années 2000, le développement de l'esprit d'entreprendre est une priorité de l'Union européenne. Considérée comme une compétence indispensable à tous les citoyens dans la société actuelle (Gapiham, 2017). En écho à ses orientations européennes, la France lance depuis les premières années du nouveau siècle des campagnes de sensibilisation/information et met en place des dispositifs visant la promotion et l'implantation de l'approche entrepreneuriale à l'École. Soulignons que la matérialisation de ce projet européen, voire mondial, diffère d'un pays à l'autre suivant les interactions de la culture entrepreneuriale transnationale et les cultures locales (Champy-Remoussenard ; 2012).



## 2.1. La France

À l'image des autres pays d'Europe ou d'Amérique, l'éducation à l'entrepreneuriat en France germe tout d'abord dans l'enseignement supérieur, notamment dans les écoles de gestion, de commerce ou d'ingénierie avant de s'étendre aux autres cycles du système éducatif (Champy-Remoussenard ; 2012). Elle est mue par le besoin de garantir une meilleure adéquation entre l'offre de formation et le monde de l'entreprise et d'éveiller les potentiels entrepreneuriaux des étudiants considérés comme des « grains d'entrepreneurs ». La sensibilisation/formation à l'esprit d'entreprendre s'installe ensuite dans le secondaire avant de conquérir le cycle primaire selon des objectifs, des dispositifs et des pratiques différentes<sup>2</sup>.

Ainsi, et selon les données fournies par le rapport de la Commission européenne (2016), l'approche adoptée au niveau de l'enseignement primaire « *une approche transdisciplinaire, dans laquelle les objectifs de la formation à l'entrepreneuriat sont exprimés de façon transversale et horizontale dans différentes matières* ». En revanche, cette approche est étayée par deux autres au premier cycle de l'enseignement secondaire : comme une matière obligatoire distincte ou dans le cadre d'une ou plusieurs matières obligatoires ou comme une matière facultative ou dans le cadre d'une ou plusieurs matières facultatives. Au lycée, elle est facultative (en tant que matière distincte ou combinée à d'autres disciplines) dans l'enseignement général et obligatoire dans les parcours professionnels (ibid.).

En dehors des activités de sensibilisation ponctuelles (la semaine de sensibilisation école-entreprise, la semaine de sensibilisation à l'entrepreneuriat des femmes) (Gapiham 2017), les pratiques orientées vers le développement de l'esprit d'entreprendre s'organisent généralement autour deux actions principales :

- La réalisation de projets : intégré depuis le collège, cette expérience pratique de l'entrepreneuriat est l'une des plus répandue dans le monde. Selon Le rapport de la Commission européenne (2016), la réalisation de projet est une :

*« expérience éducative dans laquelle l'apprenant à l'occasion de produire des idées, d'identifier une bonne idée et de traduire cette idée en actions. Il doit s'agir d'une initiative dirigée par les apprenants, à titre individuel ou dans le cadre d'une équipe réduite. Cette activité doit reposer sur l'apprentissage par l'action et produire un résultat tangible. Cette possibilité offerte aux apprenants doit leur permettre d'acquérir les compétences, la confiance et les capacités nécessaires pour détecter les opportunités, déterminer des solutions et mettre leurs propres idées en pratique. »*

---

<sup>2</sup> La septième compétence du socle commun des compétences vise « l'autonomie et l'initiative » (MEN ;2006, p.24).



- La création de mini-entreprises : c'est la seconde pratique la plus répandue de la formation à l'entrepreneuriat à l'école. Soutenue par des organisations spécialisées (associations, collectifs, observatoires ...), la création et la gestion des mini-entreprises sont inscrites dans une pédagogie de projet et de résolution de problème dans un cadre collectif tournée vers le renforcement de l'autonomie des apprenants et le développement des qualités relatives à la prise d'initiative et du risque et à la confiance de soi tout en assurant les échanges entre l'école et l'entreprise à travers les stages, les consultations, l'encadrement et les partenariats. Issue des États-Unis « *Junior Achievement* », et viable durant une année scolaire, cette expérience consiste à créer et à gérer une activité dans une logique semblable à celle des petites et moyennes entreprises.

L'organisation de concours d'entrepreneuriat est une autre pratique liée à la création des mini-entreprises et qui offre aux élèves la possibilité de vivre une autre expérience pratique de l'entreprendre. Très courante en France, notamment au niveau de l'enseignement secondaire, ces concours couronnent une année d'efforts des apprenants et constituent une occasion annuelle pour évaluer et récompenser les meilleurs projets (Champy-Remoussenard et Starck, 2018).

Notons enfin que, contrairement à d'autres pays européens (Grèce, Estonie, Communauté flamande de Belgique...), la pratique des mini-entreprises n'est pas incluse dans les programmes officiels français et sont inscrites dans le cadre des activités extra-scolaires (Commission européenne, 2016).

## 2.2. La Côte d'Ivoire

Dans le système éducatif ivoirien, l'éducation à l'entrepreneuriat date des années 1990. Intégrée en tant que discipline obligatoire dans les programmes, elle est liée à une conception étroite de l'entrepreneuriat et concerne notamment l'enseignement professionnel (Hillarion et Yeo, 2017). En 2009, un partenariat « école-entreprise » est mis en place par le gouvernement pour garantir une meilleure adéquation formation-emploi et faciliter l'insertion professionnelle des lauréats de ces filières (Ibid.)

Or ces dernières années, et selon la ministre de l'éducation nationale ivoirienne (, les pratiques relatives à l'éducation à l'esprit d'entreprendre s'inscrivent plutôt dans une vision plus large de l'entrepreneuriat : responsabiliser les apprenants, développer leur autonomie et leur esprit d'initiative, développer leur sens d'innovation et de créativité... Parmi les exemples d'activité à caractère entrepreneurial en contexte scolaire, la ministre cite : *le développement d'un projet d'agriculture hors sol de légumes dans la cour de l'école, la*



*gestion de la boutique de l'école par les élèves, la création et la vente d'un journal de l'école et la création d'une ferme avicole...* (<http://www.menci-educationentrepreneuriale.net/mot-du-ministre-de-leducation>) Des concours sont organisés également pour sélectionner et primer les meilleurs projets des apprenants. Top projet, initié depuis 2015, est un concours ouvert à l'ensemble des collégiens et des lycéens du pays. Il a pour objectif « *de développer l'esprit d'entrepreneuriat chez les apprenants et de leur inculquer des notions économiques et financières de base* ». (<http://www.gouv.ci/actualite-article.php?d=6&recordID=7042>). En 2016, Top Projet Scolaire a pour thème « *Agro-business : Montage de business plan d'un projet de culture hors sol* ».

Par ailleurs, la ministre souhaite bénéficier de « *partenariat de l'Organisation Internationale des Écoles Communautaires Entrepreneuriales Conscientes (OIECEC) [...] initiées au Canada (Québec) et adoptées dans plusieurs pays sur les cinq continents, [et qui] mettent en œuvre une approche éducative autonomisante, responsabilisante et transformante* ». L'objectif du ministère est d'implanter l'éducation à l'entrepreneuriat dans les différents ordres du système scolaire, du préscolaire au supérieur. (<http://www.menci-educationentrepreneuriale.net/mot-du-ministre-de-leducation>)

### 2.3. Le Québec

Contrairement à la France, l'entrepreneuriat est introduit dans les programmes scolaires québécois depuis la récente réforme curriculaire de 2001 dans le cadre des « *Domaines généraux de formation* » qui englobent, outre « *Orientation et Entrepreneuriat* », domination attribuée à l'entrepreneuriat éducatif, « *Santé et bien-être* », « *Environnement et Consommation* », « *Médias* » et « *Vivre ensemble et Citoyenneté* ». Ces domaines, qui n'obéissent pas à une logique/organisation disciplinaire, constituent une partie du programme, les disciplines traditionnelles en constituent l'autre. Leur intégration dans les programmes est subsidiaire à l'adoption de l'approche par compétence dans la formulation du curriculum (Pepin, 2011). Il s'agit d'un ensemble de problématiques transversales répondant à une exigence sociale et qui transcendent les disciplines tout les mettant à contribution en favorisant la mobilisation, le contextualisation et le transfert des acquis disciplinaires dans des situations d'apprentissage qui débordent du cadre scolaire et tissent des liens étroits avec la vie des apprenants et les pratiques sociales environnantes (Pepin, 2014). Ces domaines sont à rapprocher des « *éducation à* » citées plus haut.



Dans le cas de « *Orientation et entrepreneuriat* » (Ainsi est dénommée l'éducation à l'entrepreneuriat dans les programmes québécois de l'école primaire), l'intention affectée est d'« *Offrir à l'élève des situations éducatives lui permettant d'entreprendre et de mener à terme des projets orientés vers la réalisation de soi et l'insertion dans la société.* » et ce, selon trois axes de développement : *conscience de soi, de son potentiel et de ses modes d'actualisation, appropriation des stratégies liées à un projet et Connaissance du monde du travail, des rôles sociaux, des métiers et des professions* (Ministère de l'éducation du Québec, 2006). Dans cette optique, Pepin considère que l'éducation entrepreneuriale au niveau de l'enseignement primaire notamment n'est pas perçue comme un objet mais plutôt comme un outil d'enseignement. En d'autres termes, c'est « *une manière particulière d'organiser pédagogiquement des situations d'apprentissage* » en vue de développer un certain nombre de dispositions et d'attitudes à travers la résolution de situations-problèmes ancrées dans le vécu des apprenants. (2011). C'est un savoir-faire, un savoir-être à cultiver et non pas un savoir au sens strict à acquérir. En revanche, dans le cadre de la scolarité post-secondaire, l'entrepreneuriat est à la fois un outil d'enseignement et un objet d'apprentissage.

L'implantation de l'éducation à l'entrepreneuriat est soutenue par des programmes d'action et des guides élaborés par des spécialistes à l'attention des enseignants (Pepin, 2014). Mais étant donnée le caractère vague et lacunaire des discours politiques et institutionnelles, les pratiques effectives sont diverses et variées. Toutefois, dans le contexte québécois, Pepin (2014) fait état de deux types de pratiques à teneur entrepreneuriale : le projet entrepreneurial et la micro-entreprise scolaire dont rien ne permet de distinguer sur le plan théorique hormis l'aspect financier absent dans les projets. D'autres chercheurs (Hytti et O'Gorman, 2004 In Pepin, 2014) établissent une autre typologie des activités entrepreneuriales : « *les méthodes magistrales, les simulations informatiques de gestion d'entreprises, les visites d'entreprises, la création de micro-entreprises effectives ou encore le travail temporaire en entreprise.* »

### **3. L'éducation à l'esprit d'entreprendre dans l'enseignement scolaire marocain**

A l'instar des autres pays du monde, l'éducation à l'entreprendre fait son apparition d'abord dans l'enseignement supérieur avec deux tendances qui font écho à l'évolution du concept « *entrepreneuriat* » et aux expériences mondiales « *La première se concentre sur les compétences techniques des entrepreneurs potentiels. La deuxième, plus récente, se focalise sur les traits de caractères primordiaux de l'individu entrepreneur.* » (Elouazzani Echchahdi et al., 2012). Au niveau de l'enseignement scolaire, et à l'exception de l'enseignement



professionnel et technique, c'est cette seconde mouvance, encore à l'état embryonnaire, qui s'installe au niveau de l'enseignement secondaire comme le montre les textes institutionnels se rapportant aux récentes réformes éducatives.

### **3.1. La Charte nationale de l'éducation et la formation (1999)**

Élaborée par la Commission Spéciale d'Éducation et de Formation (la COSEF) et publié en 2000, *La charte nationale d'éducation et de formation* (la CNEF) est un texte fondateur de la récente réforme éducative 2000-2009 enclenché par feu Hassan II. Il se compose de deux parties, la première énonce les principes fondamentaux du système éducatif marocain et la seconde détaille les entrées de réforme nommées les espaces de rénovation, déclinés eux-mêmes en leviers de changement.

Dans ce texte, le rapprochement école-entreprise et l'ouverture de l'école sur son environnement économique sont évoqués à maintes reprises. Mais il est toujours question de qualification facilitant l'insertion dans la vie active des apprenant ayant emprunté un circuit de formation professionnelle au niveau du collégial ou du qualifiant (lycée). Aucune allusion n'est faite à l'éducation à l'entrepreneuriat ni à l'esprit d'entreprendre. Les liens entre l'école et l'univers de l'entreprise sont évoqués à maintes fois (5 occurrences) mais uniquement dans le cadre de l'enseignement professionnel et de la formation continuée. Néanmoins, les finalités qui lui sont liées, sont pour autant en être l'exclusivité, sont développées explicitement ou exprimées en creux à travers les différentes clauses du texte. La réforme souhaite à titre d'exemple « *développer les capacités d'auto-apprentissage et d'adaptation aux exigences changeantes de la vie active* ».

### **3.2. La Vision stratégiques de la réforme (2015-2030)**

La nouvelle réforme est engagée suite aux résultats de l'évaluation de la mise en œuvre de la CNEF qui a révélé la persistance de nombreux dysfonctionnements et défaillances (Bourqia ; 2016). Le texte de la Vision stratégique de la réforme est élaboré par le Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique (le CSEFRS). Ses recommandations sont articulées autour de quatre axes : équité, qualité, émancipation de l'individu et développement de la société et déclinées en 23 leviers.

Le texte accorde une place à part aux « *éducations à* » : l'éducation aux valeurs démocratiques, à la citoyenneté et au civisme, à l'égalité des genres, à l'environnement, au choix... qu'il est recommandé d'intégrer dans les curricula, les programmes et les ressources didactiques du cycle primaire au supérieur. L'éducation à l'esprit d'entreprendre / à l'entrepreneuriat ne figure pas sur cette liste. Toutefois, le texte parle de « l'esprit



d'entrepreneuriat », variante fréquente « *l'esprit d'entrepreneuriat* » dans certains écrits. Dans le cadre du vingtième levier, consacrée à « *l'implication active dans l'économie et la société du savoir* », le Conseil supérieur affirme qu'il faudrait :

*« Articuler l'enseignement, les stages et les activités d'application et d'immersion dans des situations réelles susceptibles de favoriser l'esprit d'entrepreneuriat ; ce qui nécessite des séances de formation et d'apprentissage, surtout au niveau de l'enseignement secondaire qualifiant lors des stages spécifiques aux divers domaines de la formation (administration, économie, architectures, métiers sociaux »* (c'est nous qui soulignons).

Mais si le texte ne fait état d'aucune pratique entrepreneuriale précise (projet, mini-entreprise, concours...) à implanter dans le système éducatif marocain à l'image des autres pays précités, il n'en demeure pas moins que les mesures préconisées et les recommandations formulés insistent dans divers endroits sur les attitudes et les compétences générales et transversales qu'il conviendrait de développer chez les apprenants en vue de « *faciliter l'intégration dans la vie sociale et professionnelle.* » et de garantir une meilleure adaptation aux « *mutations rapides aux niveaux national et international* » (Ibid.). Il s'agit à titre d'exemple de développer : l'esprit d'initiative, le sens du travail collectif, l'autonomie, la créativité... (ibid.) Sur un autre plan, notons qu'une convention a été conclue entre le ministère de l'éducation nationale et l'association Injaz Al-Maghrib en vertu de laquelle les Académies régionales d'éducation et de formation s'engagent à intégrer les programmes Injaz dans les programmes du baccalauréat professionnel et technique, ainsi que des 5èmes et 6èmes années du cycle primaire (parmi les activités de découverte des métiers). En contrepartie, l'association s'engage à assurer la formation des bénéficiaires et garantir les documents et matériaux pédagogiques nécessaires (<https://www.infomediaire.net/education-le-maroc-integre-lentrepreneuriat-dans-ses-ecoles>)

L'enseignement professionnel au collège, prévu par la Vision stratégique et implanté à l'école collégiale à partir de la rentrée scolaire 2015/2016, est orienté vers l'initiation des apprenants de ses filières à l'exercice de certains métiers en rapport direct avec son environnement socio-économique : réparation automobile, peinture carrosserie automobile, menuiserie d'art, menuiserie de bois et d'aluminium, électricité de bâtiment, ferronnerie de bâtiment, coupe et couture ... (note ministérielle, 107, octobre 2015). Ce cursus, conçu pour ajuster la formation collégiale aux besoins du marché du travail, semble destiné aux élèves en difficulté ne disposant pas de moyens suffisants pour poursuivre une scolarité dans le cadre de



l'enseignement général. Cette formation, menée à bon escient, pourrait contribuer à accroître l'autonomie et la confiance de soi de ces derniers en leur offrant l'occasion de s'affirmer dans des domaines d'activités cadrant avec leur centre d'intérêt. Elle pourrait même constituer un tremplin vers l'auto-emploi, si elle se donnait les moyens de les doter des savoirs et des compétences requises. Ce faisant, elle s'inscrirait pleinement dans l'éducation à l'entreprendre et à l'entrepreneuriat à la fois.

### **3.3. Le projet « *Agir autrement pour améliorer l'enseignement-apprentissage du français au collège* » (2016)**

S'inscrivant dans les réformes du système éducatif marocain régies par la Vision stratégique 2015-2030 (mesure 3, projet 14), le projet « *Agir autrement* » est initié par le Ministère de l'Éducation nationale et expérimenté dans trois académies régionales d'Éducation et de Formation - (désormais AREF) - (l'AREF-Tanger/Tétouan pour le primaire ; l'AREF-Fès-Meknès pour le collégial et l'AREF-Oriental pour le qualifiant), avant sa généralisation au niveau du Royaume à partir de la rentrée scolaire 2017/2018. Il s'appuie sur un certain nombre de constats, notamment *la fossilisation des pratiques pédagogiques* (centration sur les contenus, prévalence de l'enseignement sur l'apprentissage, passivité de l'apprenant) et l'évolution de la didactique des langues, pour proposer un renouvellement de l'enseignement-apprentissage au niveau des approches didactiques et pédagogiques et des pratiques de classe en vue de passer d'une logique de transmission des savoirs à une logique de construction active et finalisée des apprentissages en phase avec le vécu des apprenants, et des pratiques qui se focalisent sur les savoirs ou les compétences disciplinaires cloisonnées à celles qui développent également des compétences transversales (Guide pédagogique, 1<sup>e</sup> année ; 2016).

Dans cette perspective, le projet insiste sur la nécessité de promouvoir l'apprentissage par l'action, sur l'autonomisation de l'apprenant et sur le travail collectif dans le cadre d'une démarche de projet et de résolution de problème étroitement liée étroitement à l'environnement immédiat de l'apprenant. Ces éléments qui, avec d'autres présents en filigrane dans les documents afférents au projet, sont caractéristiques de l'approche entrepreneuriale dans son acception large comme étant un outil d'apprentissage visant à développer un certain nombre de qualités et d'aptitudes mobilisables à la fois dans la vie personnelle et professionnelle de l'apprenant. Toutefois, les termes « *entrepreneuriat* » ou « *entreprenant* » ne sont pas évoqués expressément dans les textes afférents au projet.



### 3.3.1. *Les approches et les méthodes*

En dépit de cette absence explicite de l'approche entrepreneuriale dans les programmes du français au collège, il n'en demeure pas moins que les approches pédagogiques retenues et les démarches méthodologiques proposées présentent, ne fût-ce que sur le plan théorique, certains traits caractéristiques de l'éducation à l'entreprendre : l'apprentissage par l'action, l'ouverture de l'école sur son environnement et une logique de projet et de résolution de problème (Champy-Remoussenaerd, 2012).

En effet, le dernier remaniement curriculaire adopte une approche par compétence qui s'appuie sur une conception constructiviste de l'apprentissage et nécessitant une planification à long terme des apprentissages et amène l'apprenant ainsi à sélectionner, organiser et mobiliser les ressources requises en adéquation avec la compétence visée. Cette approche est opérationnalisée par une approche par tâches dans le cadre de la perspective actionnelle. La réforme entend ainsi opérer un changement dans les pratiques et les postures permettant de placer l'apprenant au cœur de l'action pédagogique et de faire de lui l'acteur principal de son apprentissage. Les programmes insistent sur l'importance d'accroître l'autonomie de l'apprenant et de développer le sens d'initiative dans le cadre des compétences transversales qui transcendent les différentes matières du français et qui semblent communes à toutes les disciplines scolaires (les compétences méthodologiques, stratégiques, culturelles, communicatives et technologiques).

Sur le plan didactique, les démarches méthodologiques prévues pour les différents domaines d'apprentissage aménagent des moments particuliers pour l'autoévaluation, le transfert et la réaction (Celle-ci concerne particulièrement l'activité de lecture. Elle constitue la dernière étape après l'observation/découverte, la compréhension, la construction de sens et la synthèse). Il s'agit d'initier l'apprenant à la réflexivité en l'amenant moyennant des grilles à identifier ses réussites et à reconnaître ses faiblesses. Lesdites grilles, proposées par certains manuels<sup>3</sup> ou établies collectivement par le groupe classe, décrivent souvent la démarche à emprunter pour la réalisation d'une tâche et/ou les critères à respecter pour la mener à bien. En s'y référant pour répondre à une consigne ou pour évaluer le produit réalisé, l'apprenant se trouve amené à réfléchir sur la démarche adoptée et le processus cognitif mobilisé. Ainsi, l'autonomie de l'apprenant sera renforcée via le développement de l'apprendre à apprendre, condition *sine qua non* pour l'entreprendre. Le transfert désigne le réinvestissement des

---

<sup>3</sup> « Parcours », à titre d'exemple.



acquis dans des situations inédites qui requiert de faire preuve de créativité et de d'adaptation. Quant à la réaction, elle renvoie à la compétence de se positionner par rapport à une question quelconque en rapport avec le système de valeur ou en faisant appel à son esprit critique.

### 3.3.2. *Le projet de classe*

Issu des pédagogies actives et des approches expérientielles et du « *Learning by doing* » de Jean Dewey (Reverdy ; 2013), le projet de classe est l'une des mesures phares introduites dans les programmes du collège dans le cadre du projet « *Agir autrement* ». Il s'agit d'une activité à part entière disposant de son volume horaire dédié. En étroite liaison avec les apprentissages de chaque période (au collège, les programmes sont organisés en périodes qui sont au nombre de six à raison de deux périodes par année), un projet s'étale sur un semestre et débouche sur la réalisation d'un produit observable et socialisable : *rédiger un conte, produire un récit court et simple, produire un journal de classe, produire et jouer une pièce de théâtre, élaborer une correspondance scolaire, rédiger une nouvelle*. En offrant aux apprenants l'opportunité de réemployer et de consolider leurs acquis, ces projets permettent de finaliser et contextualiser les apprentissages tout en cultivant l'esprit de groupe et du leadership. Ils permettent également de débrider l'imagination des apprenants et d'aiguiser leur sens de créativité.

À titre d'exemple, dans le cadre de la première période consacrée à l'étude des genres médiatiques, les apprenants sont invités à produire un journal de classe. Selon le guide de l'enseignant (2<sup>e</sup> année, 2016), ce projet devrait contribuer à : *l'ouverture sur le monde et la communication avec le monde extérieur, la consolidation des valeurs du travail coopératif, la recherche de documents et la production de textes variés, le développement de l'estime de soi...* La démarche proposée pour atteindre ses objectifs prévoit les étapes suivantes : négociation du projet et formation des groupes, rédaction des genres médiatiques retenus (la Une, l'éditorial, l'affiche, l'interview, le fait divers) et la finalisation du projet (choix de la mise en forme final, présentation des travaux et sélection des textes à retenir, évaluation du produit).

Or, et contrairement aux intentions affichées dans les textes institutionnels et les préconisations secondaires (manuels, guides d'enseignants), la mise en œuvre du récent remaniement curriculum du français contribue peu à la formation d'apprenants entreprenants faisant montre d'attitudes et de savoir-faire liés à la prise d'initiative, à la créativité, à l'esprit d'équipe.... Diverses sont les contraintes qui entravent l'atteinte de ces objectifs. Le principal obstacle est la rigidité de l'organisation scolaire et de la structure disciplinaire qui réduisent



considérablement la communication entre les disciplines scolaires et l'ouverture de l'établissement sur son environnement social et économique. Les carences en matière de maîtrise de la langue française, langue étrangère dans le contexte marocain, constitue un véritable frein pour la créativité, l'innovation et l'autonomie. En effet, dépourvu de mots nécessaires pour exprimer ses idées, l'apprenant se trouve réduit au silence ou dépendant complètement de son enseignant ou de ses camarades de classe qui, eux, sont capables de prendre l'initiative et de défendre leurs points de vue. Les enseignants ne sont pas en reste, n'ayant bénéficié d'aucune formation initiale ou continuée en matière d'approches pédagogiques et de conception et de gestion des projets, ils confondent le plus souvent le projet de classe et l'activité de production écrite. Ainsi le projet se trouve-t-il réduit à de simples moments de recyclage des contenus disciplinaires selon des approches pédagogiques on ne peut plus traditionnelles : enseignement frontal, centration sur les contenus... le travail en groupe, adopté dans ces situations, ne dépasse pas la simple modification de l'organisation matérielle de la salle de classe et n'affecte guère les dispositifs et les techniques de conduite du projet. Ces projets sont, par ailleurs, présentés au menu détail et confèrent peu de latitude à l'enseignant et à l'apprenant. Ainsi, toutes les finalités liées à la philosophie du projet (motivation, créativité, autonomie, interdisciplinarité, prise d'initiative...) se voient anéanties, ou pour le moins fortement minimisées : loin d'être le concepteur et l'acteur de son projet, l'apprenant est un simple exécutant de tâches fixées au préalable, dénué de sens pour lui et le plus souvent coupé de son environnement scolaire et social.

## Conclusion

Qu'on le veuille ou non, le système éducatif a une fonction économique. Elle consiste de manière générale à préparer à la vie professionnelle. Or les enjeux, les modalités et les formes de cette préparation varient et évoluent selon les époques. Étant appelée dans le contexte actuel à former à l'agilité<sup>4</sup>, à la flexibilité, à la mobilité, à la prise d'initiative et de risque... l'École ne fait que se conformer aux exigences présentes de la société qui la contient et qui se dirige vers un changement radical du rapport à l'emploi se traduisant par une diminution du salariat et d'une promotion des initiatives propres, de l'auto-emploi. L'éducation à l'entrepreneuriat et à l'esprit d'entreprendre est considérée depuis plusieurs décennies comme l'outil privilégié pour opérer le changement souhaité en dépit des critiques portés à son égard.

---

<sup>4</sup> Terme empruntée à Bornard F. et Briest-Breda (2014)



Bénéficiant d'un intérêt croissant et d'un discours promotionnel fort incitatif, cette tendance est un projet mondial caractéristique de la plupart des systèmes éducatifs des pays postindustriels. Toutefois, son actualisation sur le terrain varie selon les contextes et les niveaux de scolarité et en fonction des visions de l'entrepreneuriat et des finalités qui en découlent : former les entrepreneurs ou des citoyens entreprenants.

Au Maroc, le discours politiques est favorable à l'intégration de cette approche dans le système éducatif. Toutefois, aucune mention explicite n'est faite l'éducation à l'esprit d'entreprendre dans les textes officiels ; les textes curriculaires et de réforme insistent sur le besoin de renforcer les liens entre l'école et l'entreprise et de sans évoquer explicitement l'éducation à l'esprit d'entreprendre qui peine à trouver la place qui lui revient dans l'enseignement secondaire marocain malgré les atouts facilitant cette intégration : compatibilité des approches pédagogiques, gestion centralisée des établissements scolaires ... (UNESCO , 2013).

D'après cette recherche, qui demeure pourtant incomplète et gagnerait à être élargie aux autres disciplines et aux autres cycles de l'enseignement (école primaire, lycée, université), il semble que le système éducatif marocain favorise toujours la conception restreinte de l'éducation à l'entreprendre visant la formation des futurs entrepreneurs et la création des entreprises. Cette attitude requiert d'être reconsidéré en vue de promouvoir la formation d'un citoyen ouvert, innovant, créatifs et flexible capable de faire face à un monde en perpétuel changement et de permettre à l'État de réaliser le développement social et économique escompté.

## Bibliographie

### - Articles et ouvrages

Audigier F. (2005), « Les enseignements d'histoire et de géographie aux prises avec la forme scolaire », in Maulini O. & Montandon C. (dir.), *Les formes de l'éducation : variété et variations*, Bruxelles, Belgique, de Boeck (En ligne [https://www.unige.ch/fapse/publications-ssed/files/4714/1572/5498/Pages\\_de\\_103\\_FOREDU\\_INT\\_Maulini.pdf](https://www.unige.ch/fapse/publications-ssed/files/4714/1572/5498/Pages_de_103_FOREDU_INT_Maulini.pdf), (consulté le 15 octobre 2018)

Bornard F. et Briest-Breda C-. « Développer l'esprit d'entreprendre, une question d'agilité », *Revue de l'Entrepreneuriat* 2014/2 (Vol. 13)

Bourqia R. « Repenser et refonder l'école au Maroc : la Vision stratégique 2015-2030 », *Revue internationale d'éducation de Sèvres* [En ligne], 71 | 2016, mis en ligne le 01 avril 2018, consulté le 12 octobre 2018. URL : <http://journals.openedition.org/ries/4551> ; DOI : 10.4000/ries.4551

Boutinet, J-P. « Éditorial. Éduquer à l'entrepreneuriat », *Savoirs* 2015/3 (N° 39), DOI 10.3917/savo.039.0007



Chambard O., « La promotion de l'entrepreneuriat dans l'enseignement supérieur. Les enjeux d'une création lexicale », Mots. Les langages du politique [En ligne], 102 | 2013, mis en ligne le 02 septembre 2015, consulté le 24 avril 2018. URL : <http://journals.openedition.org/mots/21374> ; DOI : 10.4000/mots.21374

Chambard O., « TANGUY Lucie. Enseigner l'esprit d'entreprise à l'école. Le tournant politique des années 1980-2000 en France », Revue française de pédagogie [En ligne], 197 | 2016, mis en ligne le 31 décembre 2016, consulté le 02 mai 2018. URL : <http://journals.openedition.org/rfp/5191>

Champy-Remoussenard P., Starck S. 2018, Apprendre à entreprendre /Politiques et pratiques éducatives, 1re Édition, De boeck supérieur, Bruxelles

Champy-Remoussenard. L'éducation à l'entrepreneuriat : enjeux, statut, perspectives.... In: Spirale. Revue de recherches en éducation, n°50, 2012. Les éducations à... : quelles recherches, quels questionnements ? [https://www.persee.fr/doc/spira\\_0994-3722\\_2012\\_num\\_50\\_1\\_1087](https://www.persee.fr/doc/spira_0994-3722_2012_num_50_1_1087) (consulté le 15 octobre 2018)

El GHISSASSI. I. & AZDIMOUA. H. (2020) « Les profils d'entrepreneurs les plus identifiés : Une revue de littérature », Revue Internationale des Sciences de Gestion « Volume 3 : Numéro 2 » pp : 882 – 900

Elouazzani Echchahdi et al. ; 12ème Congrès International Francophone en Entrepreneuriat et PME 29, 30 et 31 Octobre 2014, Agadir. [ en ligne [https://www.researchgate.net/profile/Koubaa\\_Salah2/publication/280944003\\_L%27enseignement\\_de\\_l%27entrepreneuriat\\_dans\\_l%27universite/links/55cdce9108ae6a8813804932/Lenseignement-de-lentrepreneuriat-dans-luniversite.pdf](https://www.researchgate.net/profile/Koubaa_Salah2/publication/280944003_L%27enseignement_de_l%27entrepreneuriat_dans_l%27universite/links/55cdce9108ae6a8813804932/Lenseignement-de-lentrepreneuriat-dans-luniversite.pdf), (consulté le 14/10/2018)

Frégné C., « Postface », Formation emploi [En ligne], 140 | octobre-décembre 2017, mis en ligne le 31 décembre 2017, consulté le 23 janvier 2018. URL : <http://journals.openedition.org/gapihan>

Gapihan, Eric., (2016), Le développement de l'esprit d'entreprendre à l'école : une solution pour mettre les élèves au cœur de leurs apprentissages ? EPSE , Académie de Versailles

Giret, Jean-françois, 2018 in Champy-Remoussenard P., Starck S. 2018, Apprendre à entreprendre /Politiques et pratiques éducatives, 1re Édition, De boeck supérieur, Bruxelles

Guisse N., Gilles L. « Développement de l'esprit d'entreprendre. Rapport d'évaluation remis au Fonds d'expérimentation pour la jeunesse », Cahiers de l'action 2014/1 (N° 41)

Guyonvarch M., « Présentation de l'ouvrage de Lucie Tanguy, Enseigner l'esprit d'entreprise à l'école. Le tournant politique des années 1980-2000 en France », Formation emploi [En ligne], 141 | Janvier-Mars 2018, mis en ligne le 15 avril 2018, consulté le 23 mai 2018. URL : <http://journals.openedition.org/formationemploi/5294> (consulté le 15 octobre 2018)

Hillarion B. et Yeo S. Éducation à L'entrepreneuriat et Propension à entreprendre en contexte de formation professionnelle en Côte d'Ivoire. European Scientific Journal October 2017 edition Vol.13, No.28 ISSN : 1857 [en ligne <http://dx.doi.org/10.19044/esj.2017.v13n28p335> (consulté le 20/10/2018)

Lange J-M. et VICTOR P. Didactique curriculaire et « éducation à... la santé, l'environnement et au développement durable » : quelles questions, quels repères ? Didaskalia - n° 28 - 2006

Pepin M. et Champy-Remoussenard P., « Introduction », Formation emploi [Online], 140 | octobre-décembre 2017, Online since 31 December 2017, connection on 11 October 2018. URL : <http://journals.openedition.org/formationemploi/5191>

Pepin, M. L'entrepreneuriat en milieu scolaire, revue des sciences de l'éducation du McGill, Volume 46 N° 2, Printemps 2011

Pepin, M., (2014) « Vers un entrepreneuriat citoyen en milieu scolaire » In Pilote A. Francophones et citoyens du monde : éducation, identités et engagement. Presses Universitaires de Laval

Reverdy C. Dossier d'actualité veille et analyses • n° 82 • Février 2013, ENS de Lyon



Starck S., « Formation à l'entrepreneuriat dans le secondaire français : quelles réalités politiques, du supranational au local ? », Formation emploi [En ligne], 140 | octobre-décembre 2017, mis en ligne le 31 décembre 2017, consulté le 25 janvier 2018. URL : <http://journals.openedition.org/formation-emploi/5240> (consulté le 15 octobre 2018)

Tanguy L. 2016 Enseigner l'esprit d'entreprise à l'école. Le tournant politique des années 1980-2000 en France. Paris : La Dispute

Verzat C., Toutain O. « Entraîner l'esprit d'entreprendre à l'école, une opportunité pour apprendre à apprendre ? », Cahiers de l'action 2014/1 (N° 41)

#### - Thèse :

Matthias P. (2015). Apprendre à s'entreprendre en milieu scolaire. Une étude de cas collaborative à l'école primaire. Université Laval.

Rajhi N. (2011). Conceptualisation de l'esprit entrepreneurial et identification des facteurs de son développement à l'université. Gestion et management. Université de Grenoble.

#### - Textes et rapports institutionnels

Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique. La vision stratégique de la réforme 2015-2030.

MEN, (1999). La Charte nationale de l'éducation et de la formation

MEN, (2009). Le Plan d'urgence

MEN, (2016). « Agir Autrement pour améliorer l'enseignement-apprentissage du français au collège »

MEN, (2016) « Agir Autrement... », les guides pédagogiques.

MEN (France), 2006, Le socle commun des compétences et des connaissances, décret du 11 juillet 2006.

Ministère de l'Éducation Québécoise, 2006, Programme de formation de l'école québécoise, version approuvée.

Recommandation du parlement européen et du conseil du conseil du 18 décembre 2006 sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie.

Commission européenne. 2016. Formation à en Europe Rapport Eurydice l'entrepreneuriat à l'école. Rapport Eurydice.

UNESCO, (2013) Entrepreneurship Education in the Arab States A joint project between UNESCO and StratREAL Foundation, UK. Final Evaluation Report.

وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني. المذكرة 117. أكتوبر 2015

#### Sites internet

<https://www.infomediaire.net/education-le-maroc-integre-lentrepreneuriat-dans-ses-ecoles/>

(Consulté le 20/10/2018)

<http://www.menci-educationentrepreneuriale.net/mot-du-ministre-de-leducation/> (Consulté le 20/10/2108)

<http://www.gouv.ci/actualite-article.php?d=6&recordID=7042> (Consulté le 20/10/2108)